

Extrait du Registre des délibérations du 26 janvier 2018

| | |
|---------------------------------------|---|
| Date de publication : 2 février 2018 | Nombre de délégués en exercice : 124 |
| Date de convocation : 18 janvier 2018 | Nombre de délégués présents ou représentés : 75 Votes : Pour : 75 - Contre : 0 - Abstentions : 0 |

Le 26 janvier 2018, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, s'est réuni à Saint Michel en l'Herm (85) sous la présidence de Pierre-Guy PERRIER.

Etaient présents ou représentés :

Au titre des communes de Charente-Maritime : Andilly : Karine DUPRAZ ; Angliers : Didier TAUPIN ; Esnandes : Francine BEAUMELLE et Jocelyne MARIE ; La Grève sur Mignon : Michel ARNAULT ; Marans : Robert ARCOUET ; Nuillé d'Aunis : Philippe NEAU ; La Ronde : Jean-Pierre SERVANT ; St Jean de Liversay : Denis PETIT

Au titre des communes des Deux-Sèvres : Bessines : Brigitte SOLDERA ; Le Bourdet : Jean-Luc CLISSON ; Coulon : Michel SIMON ; Magné : Catherine TROMAS ; Niort : Marc THEBAULT ; St Georges de Rex : Denis QUERTAIN ; Vallans : Michel HALGAN

Au titre des communes de Vendée : L'Aiguillon sur Mer : Didier PLAIRE ; Angles : Joël MONVOISIN ; Benet : Daniel DAVID ; Bouillé-Courdault : Gérard BOISGARD ; La Bretonnière La Claye : Jean-Pierre PELLENEC ; Champagné les Marais : Noël FARDIN ; Chasnais : Chantal RABILLER ; La Couture : Thierry PRIOUZEAU ; Curzon : Guy-Marie ROBIN ; Doix-lès-Fontaines : François BRUNET ; La Faute sur Mer : Patrick JOUIN ; Fontenay le Comte : Jean-Michel LALERE ; Le Gué de Velluire : Denis BASSAND ; L'Île d'Elle : Joël BLUTEAU ; Lairoux : Pierre CHABOT et Gérard BARBOT ; Le Langon : Anne AIME ; Liez : Rodolphe BLONDELLE ; Longeville sur Mer : Thierry MONNIER ; Luçon : Daniel GACHET ; Les Magnils Reigniers : Nicolas VANNIER ; Mareuil sur Lay Dissais : Jean-Louis ROULLEAU ; Le Mazeau : Bernard BORDET ; Montreuil : Daniel RIDEAUD ; Moreilles : Jackie BRAND ; Oulmes : Marc RANDONNET ; Péault : Gérard COMMARIEU ; Le Poiré sur Velluire : Philippe LECOINTE ; Puyravault : Robert VINDRINET ; Rosnay : Hubert MACQUIGNEAU ; Saint Benoist sur Mer : Daniel NEAU ; Saint Denis du Payré : Michel DENIS ; Saint Michel en l'Herm : Michel SAGOT ; Sainte Radegonde des Noyers : Paul BOURNEL ; Saint Sigismond : Denis LA MACHE ; Saint Vincent sur Graon : Jannick RABILLE ; La Taillée : Judicael LAMY ; Triaize : Flavien VEXIAU ; Velluire : Sandrine JACQUAT ; Vouillé les Marais : Yveline PHELIPEAU

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : Benoit BITEAU, Pascal DUFORESTEL, Véronique LAPREE, Jean-Romée CHARBONNEAU

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : Myriam GARREAU, Pierre-Guy PERRIER

Au titre du Conseil départemental de Charente-Maritime : Karine DUPRAZ, Stéphane VILLAIN

Au titre du Conseil Général des Deux-Sèvres : Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée : François BON, Arnaud CHARPENTIER, Marie-Josèphe CHATEVAIRE, Anne-Marie COULON

Au titre des EPCI : Communauté d'Agglomération du Niortais : Michel SIMON ; Communauté d'Agglomération de La Rochelle : Yann HELARY ; Communauté de Communes Aunis Atlantique : Jean-Marie BODIN ; Communauté de Communes Moutierrois Talmondais : Daniel NEAU ; Communauté de Communes Sud Vendée Littoral : Guy BARBOT ; Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise : Jean-Claude RICHARD

Au titre des Chambres d'agriculture : Deux-Sèvres : Jean-Marc RENAUDEAU, Vendée : Christian AIME

Budget primitif 2018 : budget annexe développement économique



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20 • Fax. 05 49 35 04 41
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • www.parc-marais-poitevin.fr

Budget primitif 2018 : Budget annexe développement économique

Contexte

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il est voté par l'assemblée délibérante.

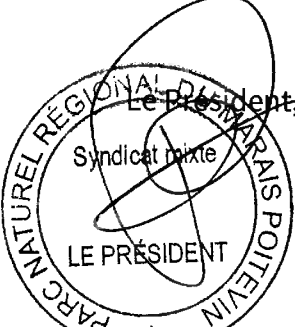
Décision

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de procéder à l'adoption du Budget Primitif 2018 d'un montant global de **262 450 €**, ce budget étant voté par chapitre et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

Section d'investissement : elle s'équilibre à la somme de 204 500 €

Section de fonctionnement : elle s'équilibre à la somme de 57 950 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus



LE PRÉSIDENT,
Syndicat mixte
LE PRÉSIDENT
PARC NATUREL RÉGIONAL DE POITEVIN

Pierre-Guy PERRIER